

Honoraires IRG Immobilier

Prix mandat	Pourcentage honoraires HT	Pourcentage honoraires TTC
Jusqu'à 500 000 €	5.25 % HT	6.3 %TTC
de 500 000 € à 1 M€	5.00 % HT	6 % TTC
de 1 m€ à 1.5 m€	4.75 % HT	5.7 % TTC
de 1.5 m€ à 2 m€	4.5 % HT	5.4 % TTC
> 2 M€	4% HT	4.8 % TTC

Les prix affichés sur le site internet inclus nos honoraires et sont à la charge acquéreur.

Pour les biens immobiliers dont le prix mandat est supérieur à 10 000 000 € (immeubles/biens d'exception/vignobles) nos honoraires sont proposés au cas par cas.

Concernant les biens vendus en viager, les honoraires s'appliquent sur la valeur libre (c'est à dire la valeur en pleine propriété) du bien.

Pour faciliter une transaction à l'avantage des parties, nous pouvons ponctuellement diminuer nos honoraires.

Toute diminution du montant de nos honoraires doit être effectuée par un avenant qui vous sera proposé à la signature.

Carte Professionnelle n° : CPI 7501 2016 000 005 926